



LIVRET D'ACCUEIL 2021-2022 DE LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE D'AIX-LES-BAINS

Adhésion MJC ou EVS :

ADHESION MJC	
4.50 €	moins de 11 ans
9 €	de 12 à 16 ans
18 €	plus de 16 ans
25 €	adhésion familiale (couple ou parent/enfant ou frère/sœur)
ADHESION EVS	
5 €	tarif unique (individuel ou famille)

L'adhésion à la MJC est obligatoire pour s'inscrire et participer à un atelier. Elle donne droit à l'ensemble des activités et des événements (MJC et EVS).

Réduction pour les 11-25 ans qui possèdent la carte **Atout Jeunes** – 50 %.

L'adhésion à l'EVS est obligatoire pour s'inscrire et participer aux sorties familles, aux cafés des parents et aux ateliers parents enfants Elle ne donne pas accès aux ateliers hebdomadaires, ni à l'accueil jeunes.

L'adhésion est valable du 1er septembre au 31 août de la saison en cours. Elle comprend l'assurance et vous permet de voter à l'Assemblée Générale et ainsi de participer à toutes les décisions qui engagent l'avenir de la MJC. Les cartes d'adhésion MJC et EVS donnent droit à des réductions à l'Espace Malraux, au magasin ARTEIS Voglans ainsi qu'aux stages et aux spectacles de la MJC.

Modalités d'inscription aux activités : tarifs et paiements

Tout adhérent de la MJC à jour de son adhésion peut s'inscrire à toutes les activités proposées par l'association (selon son âge).

La **cotisation** pour un atelier est annuelle et forfaitaire (un calendrier des activités est disponible sur le portail Go Asso, téléchargeable sur notre site et affiché au secrétariat). Elle recouvre l'ensemble des frais de fonctionnement de l'activité (intervenant, matériel, gestion administrative).

Suivant l'activité, les fournitures sont à la charge de l'adhérent.

Les aixois bénéficient d'un tarif de base préférentiel par rapport aux adhérents non domiciliés à Aix les Bains.

Il n'y a pas d'inscription au trimestre, mais pour favoriser l'accès de tous aux activités, des facilités de paiement peuvent être accordées aux adhérents : **il est possible de régler en trois fois** (par chèques bancaires, par CB, espèces). Quelle que soit la formule choisie, **le dernier paiement doit se faire au plus tard le 15 décembre 2021.**

Pour pouvoir se réinscrire, tout adhérent doit être à jour des adhésions et cotisations de l'année précédente.

Mode de règlement acceptés : chèques bancaires, carte bancaire, espèces, chèques vacances et coupons sport ANCV.

Réductions sur les ateliers hebdomadaires :

Les réductions portent toujours sur l'activité la moins chère et ne s'appliquent pas aux activités musicales.

REMISES	
20%	Pour 2 activités individuelles
15%	Sur les activités adultes pour les étudiants et publics spécifiques (demandeurs d'emploi, RSA, ...)
10%	Pour 2 activités familiales

Séance d'essai :

Une séance d'essai est proposée pour chaque atelier hebdomadaire (excepté en Céramique).

A l'issue de cette séance, vous avez un délai d'une semaine pour finaliser l'inscription et effectuer le règlement, sans quoi il ne sera plus possible de participer à l'activité.

Documents à fournir :

- **Justificatif de domicile.**
- **Certificat médical** pour les activités sportives (valable 3 ans).
- **Attestation de quotient familial** de la CAF (de moins de trois mois) pour les sorties familles et l'Accueil Jeunes.

Vous pouvez apporter les documents papiers au secrétariat ou bien les ajouter directement sur votre portail famille : **Go Asso**.

Responsabilité à l'égard des mineurs : représentant familial

Pour toute inscription d'un jeune de moins de 18 ans, le responsable légal doit lui-même s'inscrire sur notre portail Go Asso (ou au secrétariat de la MJC) en tant que « **représentant familial** ».

L'adhésion n'est pas obligatoire pour le représentant familial, s'il ne souhaite pas s'inscrire à une activité. La MJC n'engage sa responsabilité vis-à-vis d'un adhérent mineur que sur le temps et sur le lieu de l'activité à laquelle il est inscrit. **La personne qui accompagne l'enfant doit s'assurer de la présence effective de l'intervenant dans la salle et venir le récupérer à l'horaire prévu.**

Conditions d'annulation d'une inscription aux activités :

Quel que soit le motif de l'annulation, l'adhésion à la MJC ne sera pas remboursée. Aucune absence (à une ou plusieurs séances) ne pourra être remboursée. En cas de force majeure ou d'abandon de l'activité en cours de saison par un adhérent, **aucun remboursement de la cotisation ne sera possible.** Si l'annulation est du fait de la MJC (hors cas de force majeure) celle-ci remboursera les séances non effectuées ou la différence de cotisation en cas de changement d'activité.

Si l'annulation est demandée par l'adhérent : la MJC pourra rembourser pour une annulation justifiée par une maladie ou accident grave de l'adhérent, **avec certificat médical** d'incapacité à pratiquer l'activité pour le reste de l'année, ou dans le cas d'un **évènement important** indépendant de la volonté de l'adhérent : mutation, maladie.

Ateliers Hebdomadaires :

Le cours est ouvert dès lors qu'un nombre minimum de participants est inscrit. Ce nombre varie en fonction de l'activité. La MJC se réserve le droit d'annuler un cours par manque d'inscriptions.

Assiduité :

Quelle que soit l'activité choisie, **une participation régulière est nécessaire.** En cas d'absence, il est important de prévenir la MJC qui fait suivre l'information à l'animateur concerné.

Des spectacles ou démonstrations peuvent être organisés, la présence de chacun est toujours encouragée (à voir avec l'animateur de votre activité).

Récupération en cas d'absence d'animateur(trice) :

En cas d'absence d'un(e) animateur(trice), la MJC s'engage à prévenir les adhérents concernés dans les meilleurs délais grâce aux coordonnées saisies dans Go Asso. Il est donc vivement recommandé de **renseigner un numéro de portable**.

Le(s) cours manqué(s) sera(ont) récupéré(s) soit à une date communiquée par la MJC, soit au terme du calendrier des activités (au mois de juin).

Enfance / Jeunesse :

Accueil de Loisirs (11-17 ans)

Accueil-Jeunes pour les 11-17 ans (à partir de 11 ans ou scolarisé en 6e) : activités à la journée, soirées, sorties culturelles, de loisirs ou sportives.

Ponctuellement le vendredi soir ou le samedi : veillées, activités ou sorties

Du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires : activités, sorties, ou séjours (programme disponible à l'accueil et téléchargeable sur le site de la MJC).

CONTACT : ANIMATION@MJCAIX.FR - 07 81 45 64 27

Documents à fournir lors de la 1ère inscription annuelle : bulletin d'inscription, fiche sanitaire avec copie des vaccins, attestation de quotient familial de la CAF (de moins de 3 mois), règlement intérieur dûment remplis et signés.

Préinscriptions obligatoires : sur place lors des permanences, par téléphone ou par mail

CONTACT : PREINSCRIPTIONS@MJCAIX.FR - 06 52 32 33 04

L'inscription ne sera validée qu'à réception du règlement 5 jours avant la 1ère journée.

Minis Stages Découvertes (6-10 ans) :

Proposés à destination des 6-10 ans

(avec un tarif préférentiel pour les adhérents à la MJC).

CONTACT : SECRETARIAT@MJCAIX.FR - 06 74 67 67 49

Espace de Vie Social : Centre Ville

Espace de Vie Social : Centre Ville

Permanences, actions à développer ensemble, ateliers, soirée et sorties.

**CONTACT : ANIMATIONSOCIALE@MJCAIX.FR
07 82 12 23 98**

Espace de Vie Social : Centre Ville

Bénévoles :

Vous avez des idées à partager ? Un **projet à développer** et vous ne savez pas par où commencer ? Vous pouvez devenir bénévole à la MJC ! Il est également possible d'**intégrer le Conseil d'Administration** pour les adhérents désireux de s'impliquer davantage dans la vie associative de la MJC.

Comment intégrer les **Commissions de la MJC** : (événements, expositions, jeunes, EVS)
Pour participer à ces temps de réunions et d'échanges il vous suffit de nous contacter.

Assurances :

Les adhérents sont couverts par la responsabilité civile de la MJC, grâce au règlement de leur adhésion individuelle, durant la pratique des activités et des sorties qu'elle organise.

Attention : la MJC décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels dans les locaux durant la pratique d'une activité.

Mise à disposition des locaux :

La MJC est hébergée dans les locaux de la Maison des Arts et de la Jeunesse, qui est un bâtiment municipal.

HORAIRES DU SECRETARIAT :

Hors Vacances Scolaires :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
 	 	9H-11H	 	 	
16H-19H	16H-19H	14H- 17H	16H-19H	 	

Pendant les Vacances Scolaires :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
 	 	 	 	 	
17H-19H	17H-19H	17H-19H	17H-19H	 	

Du 13 Septembre au 16 Octobre :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
 	 	9H-11H	10H-12H	10H-12H	10H-12H
14H-20H30	14H-20H30	14H-19H	14H-20H30	14H-19H	

MJC - 4 rue Vaugelas

Bâtiment Maison des Arts et de la Jeunesse
73100 AIX LES BAINS

Tél : 04 79 35 24 35 – SMS : 06 74 67 67 49

Courriel : mjc@mjcaix.fr